

AFFICHAGE LEGAL

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 et au décret n° 2021-1311 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs regroupements, la commune de VÉZELIN-sur-LOIRE assure la publication des actes par voie électronique sur son site :

www.vezelin-sur-loire.fr

De plus, un panneau d'affichage numérique est installé sur le mur de chacune des Mairies Déléguées.

Il remplace l'affichage papier.

Vous aurez accès à toutes les informations légales, ainsi qu'à de nombreux services numériques.

Ces équipements sont entièrement financés par un appel à projet du fonds de transition numérique des territoires dédié aux collectivités territoriales 2022.

ACCES AU PANNEAU D'AFFICHAGE

NUMERIQUE : <https://datahall.digilor-apps.fr/app/autoconnect.php?id=351>